

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2023-143

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2023

Sommaire

DDETS /

86-2023-07-19-00001 - Arrêté n°2023-DDETS-PISE-SPPV-057 portant retrait d'agrément de Mme Alice POUGNANT en qualité de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel et radiation de la liste départementale des MJPM (cessation d'activité) (2 pages)

Page 3

DDETS

86-2023-07-19-00001

Arrêté n°2023-DDETS-PISE-SPPV-057 portant retrait d'agrément de Mme Alice POUGNANT en qualité de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel et radiation de la liste départementale des MJPM (cessation d'activité)



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi
du travail et des solidarités**

Arrêté n°2023/DDETS/PISE/SPPV/057

en date du 19 JUIL. 2023

portant retrait d'agrément de Madame Alice POUGNANT en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel et radiation de la liste départementale des MJPM (cessation d'activité)

Le Préfet de la Vienne,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R.472-7 relatif à la cessation d'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel,

VU l'arrêté n° 2016/DDCS/PECAD/112 du 20 décembre 2016 portant agrément de Madame Alice POUGNANT pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM),

VU le courrier de Madame Alice POUGNANT en date du 26 janvier 2023 informant de son souhait de cesser son activité de mandataire au 15 avril 2023,

VU le courrier de Madame Alice POUGNANT en date du 23 juin 2023 informant du dessaisissement total des mesures qu'elle exerçait dans le département de la Vienne,

VU le dernier mémoire de facturation produit par Madame Alice POUGNANT en date du 26/06/2023 faisant apparaître qu'elle a bien été déchargée de l'ensemble des mesures qui lui avaient été confiées,

VU la lettre DDETS/PISE/SPPV du 12 juillet 2023 donnant acte à Madame Alice POUGNANT de sa décision de cesser son activité de mandataire,

Considérant que Madame Alice POUGNANT a effectivement cessé son activité de MJPM en date du 5 juin 2023 dans la Vienne,

ARRÊTE

Article premier : L'agrément de Madame Alice POUGNANT en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans la Vienne est retiré à dater du 5 juin 2023 ; en conséquence, Madame Alice POUGNANT est radiée de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs de la Vienne.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la Vienne, soit hiérarchique auprès du ministre en charge des affaires sociales dans les deux mois

suivant sa notification ou sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Poitiers, également dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de ce délai valant rejet implicite.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Préfet du département de la Vienne et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Alice POUGNANT et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le 19 JUIL. 2023

**Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale absente,
la directrice de cabinet**



Alice MALLICK